



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin de la susdite municipalité,
(directrice générale/greffière-trésorière)

Que, lors de la séance régulière du Conseil qui se tiendra le mardi, 11 avril 2023, à compter de 19 h, à la salle Optimiste de l'aréna de St-Côme-Linière, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

DÉROGATION MINEURE — M. ANDY CHAMPAGNE — 1407, RUE PRINCIPALE — LOT 3 747 099

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un garage d'une superficie plus grande que la résidence. Le garage aura une superficie de 840 pi² alors que celle de la résidence est de 650 pi².

Identification du site concerné

Lot 3 747 099 cadastre du Québec,

DÉROGATION MINEURE — M. ANDY CHAMPAGNE — 1407, RUE PRINCIPALE — LOT 3 747 099

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'emplacement du futur garage avec une marge arrière et latérale de 1 mètre au lieu de 2 mètres.

Identification du site concerné

Lot 3 747 099 cadastre du Québec,

DÉROGATION MINEURE — M. JEAN-FRANÇOIS GAGNÉ — 2081, RANG ST-JOSEPH — LOT 3 942 811

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un garage d'une superficie plus grande que la résidence. Le garage aura une superficie de 2 400 pi² alors que celle de la résidence est de 960 pi².

Identification du site concerné

Lot 3 942 811 cadastre du Québec,

DÉROGATION MINEURE — M. GAÉTAN BÉLANGER — 245, RANG ST-JOSEPH — LOT 6 191 078

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un appentis de 12 pi X 24 pi qui serait fait sur le futur garage résidentiel.

Identification du site concerné

Lot 6 191 078 cadastre du Québec,

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement aux demandes ci-haut décrites.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 28^e jour du mois de mars 2023.

Chantal Poulin

Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidante à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 28^e jour du mois de mars 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour du mois de mars 2023.

Chantal Poulin

Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière